

SEANCE DU 11 FEVRIER 2011

Date de la convocation : 02/02/2011  
Date de la publication : 17/02/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE - Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT – Sarah DUCO- Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET – Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ - Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ - Jacques LAPALISSE - Audrey MAUHOURET.

**POUVOIRS** : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET) - Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA).

**ABSENTE** : Annie GUITTARD

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Personnel communal – création d'un poste de Gardien de Police Municipale**

Monsieur le Maire indique que le nombre toujours croissant de missions à effectuer par le service de police municipale nécessite la création d'un poste de gardien de police municipale.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

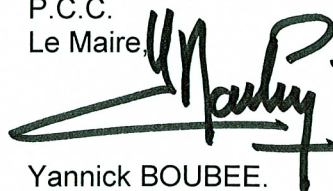
DECIDE :

**Vote** : Pour : 25 - Abstentions : 2 ( J.Lapalisse et A. Mauhourat )

- **de créer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, un poste de gardien de police municipale à temps complet.**

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

P.C.C.  
Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 FEVRIER 2011**

Date de la convocation : 02/02/2011

Date de la publication : 17/02/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE - Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT – Sarah DUCO- Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET – Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ - Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ - Jacques LAPALISSE - Audrey MAUHOURET.

**POUVOIRS** : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET) - Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA).

**ABSENTE** : Annie GUITTARD

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Personnel communal – Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un  
adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe**

Vu la loi du 26 janvier 1984,  
Considérant les nécessités des services administratifs et plus particulièrement l'évolution du travail au service accueil,  
Attendu que le Conseil Municipal doit fixer la liste des emplois permanents à temps complet et non complet et leur durée hebdomadaire de travail, puisque la rémunération est calculée au prorata de la durée hebdomadaire réglementaire,  
Le Comité technique paritaire consulté,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,



**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE de MODIFIER** le tableau des emplois budgétaires par :

- La transformation avec effet au 1/01/2011 du poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet – 20 heures hebdomadaires- en poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet – 28 heures hebdomadaires.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

P.C.C.  
Le Maire,

Yannick BOUBÉE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2011

Date de la convocation : 02/02/2011  
Date de la publication : 17/02/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE - Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT – Sarah DUCO- Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET – Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ - Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ - Jacques LAPALISSE - Audrey MAUHOURET.

**POUVOIRS** : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET) - Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA).

**ABSENTE** : Annie GUITTARD

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Personnel communal – Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique de 2ème classe**

Vu la loi du 26 janvier 1984,

Vu la demande de l'agent en date du 31/01/2011 sollicitant une réduction de la durée hebdomadaire de travail égale à un mi-temps pour convenances personnelles, Attendu que le Conseil Municipal doit fixer la liste des emplois permanents à temps complet et non complet et leur durée hebdomadaire de travail, puisque la rémunération est calculée au prorata de la durée hebdomadaire réglementaire,

Le Comité technique paritaire consulté,

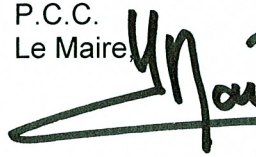
Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DECIDE de MODIFIER le tableau des emplois budgétaires par :

- La transformation avec effet au 1/03/2011 du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet – 25 heures 30 hebdomadaires- en poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet – 17 heures 30 hebdomadaires.

P.C.C.  
Le Maire

  
Yannick BOUBÉE.



SEANCE DU 11 FEVRIER 2011

Date de la convocation : 02/02/2011  
Date de la publication : 17/02/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE - Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT – Sarah DUCO- Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET – Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ - Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ - Jacques LAPALISSE - Audrey MAUHOURET.

**POUVOIRS** : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET) - Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA).

**ABSENTE** : Annie GUITTARD

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Adhésion à la convention retraite du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale**

Le conseil municipal,  
L'exposé du maire entendu,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 24,  
Considérant la proposition de service en matière de retraite présentée par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées,  
Considérant l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information du centre de gestion à l'égard de la collectivité et l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC, et RAFF,  
Vu le projet de convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion,  
Après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**

Article 1 : d'adhérer au service « RETRAITE » mis en place par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées ;

Article 2 : d'habiliter M. le Maire à signer la convention prévue à cet effet ;

3103A  
10091  
012 charges de personnel

Article 3 : les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité chapitre 012 charges de personnel.

P.C.C.  
Le Maire,  
  
Yannick BOUBEE.



*Certifiée exécutoire compte tenu des formalités légales  
le 17/02/2011.*

SEANCE DU 11 FEVRIER 2011

Date de la convocation : 02/02/2011  
Date de la publication : 17/02/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE - Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT – Sarah DUCO- Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET – Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ - Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ - Jacques LAPALISSE - Audrey MAUHOURET.

**POUVOIRS** : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET) - Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA).

**ABSENTE** : Annie GUITTARD

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Recensement de la population : rémunération de deux agents recenseurs chargés de l'enquête famille et logement**

Mme Garbaye, rapporteur, indique que L'INSEE a prévu une enquête Famille et Logements sur deux districts du recensement de la population, sur les secteurs AD 03 et AL 09. Cette enquête permettra à l'INSEE d'actualiser les informations sur la famille.

Il est proposé d'attribuer une rémunération complémentaire aux deux agents recenseurs sur la base suivante : 1 € par bulletin famille et logements.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

**DECIDE à l'unanimité** d'attribuer une rémunération de 1 € par bulletin complété aux agents recenseurs en charge de l'enquête « famille et logement » dans le cadre du recensement de la population.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité chapitre 012 charges de personnel.



P.C.C.  
Le Maire

*Yannick Boubée*  
Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 FEVRIER 2011**

Date de la convocation : 02/02/2011  
Date de la publication : 17/02/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE - Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT – Sarah DUCO- Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET – Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ - Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ - Jacques LAPALISSE - Audrey MAUHOURET.

**POUVOIRS** : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET) - Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA).

**ABSENTE** : Annie GUITTARD

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Autorisation d'encaissement de chèque**

Monsieur Pierre FAURE, rapporteur, indique que la Commune a sollicité une subvention de la Fédération Française de Tennis pour la construction du club House Tennis. La F.F.T., conformément à ses procédures, a versé cette subvention à l'ASCA TENNIS. Il est proposé d'autoriser l'encaissement du chèque de 3 000 € versé par l'ASCA Tennis à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à encaisser le chèque de 3 000 € versé par l'ASCA Tennis et d'en imputer la recette au compte 1348 du budget de l'exercice.



P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2011

Date de la convocation : 02/02/2011  
Date de la publication : 17/02/2011

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE - Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT – Sarah DUCO- Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET – Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Jacques LABÉ - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA – Maryse PAYSSÉ - Patrick LASCOUMETTES - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO – André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ - Jacques LAPALISSE - Audrey MAUHOURET.

**POUVOIRS** : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET) - Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA).

**ABSENTE** : Annie GUITTARD

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote  
du budget 2011**

Annulation de la délibération du conseil municipal n° 2010-58 du 13/12/2010  
remplacée par la présente délibération

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Vu le budget principal 2010, et les délibérations modificatives,

Considérant qu'il est possible, avec l'autorisation du conseil municipal, jusqu'à l'adoption du budget d'engager, de régler des dépenses d'investissement en début d'année 2011, avant le vote du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide :**

Vote : exprimés 28 –

Pour : 22            Abstentions 6 ( MM. Lacabanne- Boyrie- Lapalisse- Mmes  
Aguado- Mazoué - Mauhourat)

- **d'AUTORISER** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2011 dans la limite du quart du montant de la somme inscrite au budget de l'année précédente (2010), dans les conditions suivantes :

.../...



31034  
1001  
2011

dépenses	Crédits ouverts en 2010	Avances budget 2011
Opération 102- acquisitions		
Chapitre 21	91 780,00	10 000,00
Opération 103 - extension cimetière nord		
Chapitre 21	36 300,00	0,00
Chapitre 23	30 000,00	3 500,00
Opération 104- bâtiments communaux		
Chapitre 23	438 345,00	150 000,00
Opération 105- complexe sportif		
Chapitre 23	135 000,00	5 000,00
Opération 106- voirie-aménagements urbains		
Chapitre 23	465 865,00	250 000,00
Opération 107- voirie rurale		
Chapitre 23	60 680,00	15 000,00
Opération 108- éclairage public		
Chapitre 20	44 220,00	11 000,00
Opération 113- ORU centre est		
Chapitre 20	64 000,00	4 000,00
Chapitre 23	549 000,00	40 000,00
Opération 114- extension école Pagnol		
Chapitre 23	736 360,00	16 000,00
Opération 115 - espace multisports		
Chapitre 23	50 000,00	12 500,00
<b>Total</b>	<b>2 701 550,00</b>	<b>517 000,00</b>

- **D'inscrire** ces dépenses au budget 2011 lors de son adoption.

P.C.C.  
Le Maire,

Yannick BOUBEE.

Certifiée exécutoire compte tenu des formalités légales  
le 17/02/2011.



*Yannick Boubée*